

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-206

Avenant n°1 au marché 24-107 - FIABILISATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - PHASE 2 - Lot n°1 : Commune de PORNIC - Renforcement collecteur gravitaire en aval du PR Trois Croix

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2025-81 du 31 janvier 2025 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN 7ème Vice-Président,
- VU le marché n°24-107 - FIABILISATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - PHASE 2 - Lot n°1 : Commune de PORNIC - Renforcement collecteur gravitaire en aval du PR Trois Croix, attribué à l'entreprise Société Armoricaïne de Canalisations – SARC, et notifié le 11/09/2024,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025,

CONSIDERANT le besoin de travaux complémentaires nécessitant des prix nouveaux et un délai supplémentaire de 1,5 mois pour l'exécution des prestations.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et l'entreprise Société Armoricaïne de Canalisations – SARC.

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+ 36 353,00 € HT). Le montant du marché est porté à 330 967,00 € HT soit 397 160,40 € TTC, soit une augmentation de 12,34% (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 23 avril 2025

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250423-2-AU

Acte mis en ligne le 25-04-2025

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 23-04-2025

La Présidente, Pour la Présidente,
Pascalie BRIAND Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN

